

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 279

présenté par
M. Gille

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer au mot :

« ayant »

les mots :

« et qui ont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.